



Déclaration au GT académique du 20 juin 2016

Mouvement des personnels

Ce groupe de travail se tient quelques jours après une nouvelle journée de grève contre le projet de loi « travail ». Ce 14 juin 2016, une manifestation nationale s'est tenue à Paris et des dizaines dans toute la France réunissant au total 1 300 000 manifestants. Nous organisons actuellement une votation citoyenne qui rencontre un grand succès et qui confirme que ce texte est largement rejeté par une majorité de la population. Il faut que le gouvernement cesse son acharnement à vouloir passer en force et entre enfin en négociation avec les organisations syndicales. Fort de cette nouvelle mobilisation, la délégation CGT qui a rencontré la Ministre du Travail vendredi 17 juin a porté l'exigence du retrait ; les points majeurs du blocage étant à minima les 5 articles qui constituent l'ossature du texte. La CGT a porté également nos propositions pour un code du travail du 21ème siècle, porteur de progrès social.

Concernant ce groupe de travail.

Ce groupe de travail permet de travailler sur le mouvement des personnels. Nous restons opposés au système tel qu'il est actuellement. Nous continuons de vivre les difficultés issues de l'intégration de différents corps dans celui des ITRF. Ajouté à cela des difficultés liées à la gestion même : ainsi, nous notons des problèmes pour muter des personnels « bloqués » dans leur BAP. Ainsi, il est totalement incompréhensible que des postes soient étiquetés BAP A et B, bloquant les possibilités de collègues en BAP A ou B. Les collègues ont donc été piégés dès le début lorsqu'il leur a été demandé de choisir un BAP, parfois en incohérence même de ce qu'il se passe en réalité des EPLE. Le comble ayant été atteint par un poste proposé en université dans ces mêmes conditions.

La CGT considère, vous le savez, qu'il vaut revenir en arrière sur cette fusion des corps. Mais déjà, il est possible d'améliorer les choses. Ainsi, nous demandons au Rectorat de faire en sorte que les collègues ne soient plus bloqués à cause de leur BAP et donc que les postes soient mieux étiquetés et qu'il soit ouvert la possibilité d'obtenir un poste quelque soit son BAP actuel. Et plus globalement, nous demandons la mise en place d'un barème transparent, qui tienne compte de l'ancienneté des personnels, de leurs qualifications et de leur situation familiale. Cela permettra de mieux prendre en compte les priorités légales de mutation : le rapprochement de conjoint, le handicap et les situations d'exercice particulières.